RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Poste FONJEP Régional :

votre structure est-elle éligible ?

Nous vous recommandons de répondre à ces questions avant de nous contacter ou de déposer une demande de poste !

→ Votre association est-elle éligible à un poste régional FONJEP JEP ?

1. Votre structure est-elle une association déclarée ?
2. Votre association dispose-t-elle d'un agrément JEP en cours de validité?
3. Le rayonnement de la mission concernée par le poste est-il sur au moins deux départements de la région AURA (le rayonnement ne doit pas être occasionnel) ?

Si vous répondez NON à au moins une de ces questions, votre structure n'est pas éligible.

► Déposer un dossier de demande est INUTILE.

Si vous répondez OUI aux deux premières questions, contactez le SDJES du département du siège social de votre association. Vous êtes peut-être éligible à un poste départemental.

→ Votre association est-elle éligible à un poste régional FONJEP COHÉSION SOCIALE ?

1. Votre structure est-elle une association déclarée ?
2. Votre association dispose-t-elle d'un agrément Centre Social ou Foyer Jeune Travailleur ou Établissement de Vie Sociale en cours de validité ?

Si vous répondez NON à au moins une de ces questions, votre structure n'est pas éligible.

► Déposer un dossier de demande est INUTILE.